SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 26 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le dix-neuf juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 26 JUIN 2018

PRESENTS

FOURQUEUX	Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE Elisabeth GUYARD, DELEGUEE TITULAIRE Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Gilbert ARNAUD, DELEGUE TITULAIRE
LE PECQ	Bernard CLUZEAUD, DELEGUE TITULAIRE Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE
LOUVECIENNES	Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Priscille PEUGNET, DELEGUEE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE Julien BOCQUET, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Anne PHILIPPE, DELEGUEE SUPPLEANTE
L'ETANG-LA-VILLE	Pauline TESSIER, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Bruno LEPUT, DELEGUE SUPPLEANT Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Martin GAGNAT, DELEGUE SUPPLEANT Patrick HERVOUET, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Aldo PEZZETTA, DELEGUE TITULAIRE Sabine LINDGREN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Susanne KUNTZ, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées

CHAMBOURCY
MAREIL-MARLY
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Alice BRANDENBURG, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	**:**	**9**
QUORUM	**:**	**10**
Délégués présents	**:**	***13***
Délégués comptant pour le vote	**:**	***10 pour le compte administratif*** ***11 pour les autres délibérations***

COMITE DU 26 JUIN 2018

Le quorum étant atteint, **le Président** souhaite la bienvenue aux membres du Comité et ouvre la séance à 19H00.

Monsieur ARNAUD, représentant la Ville de l'Etang-la-Ville, est désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2018
- Compte de gestion 2017
- Compte administratif 2017
- Affectation du résultat comptable de l'exercice 2017
- Descriptif des emplois du Syndicat
- Adhésion à la convention CIG Grande Couronne pour la médiation préalable obligatoire
- Rapport annuel 2017 du délégataire
- Avenant n°1 au contrat de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MARS 2018

Sans observation, le Comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance 19 mars 2018.

COMPTE DE GESTION 2017

Le Président donne la parole à **Monsieur ARNAUD**, qui présente le rapport.

Le Président demande aux membres du comité d'approuver le compte de gestion 2017.

Sans question, le Comité syndical adopte à l'unanimité le Compte de Gestion 2017.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Président donne la parole à **Monsieur ARNAUD**, qui présente le rapport.

Monsieur MIRABELLI constate qu'au vu du résultat des comptes, le SIA se porte bien.

Le Président signale que des efforts de gestion sont réalisés et nécessaires au regard du plan d'investissement de 26 millions d'euros à financer. Il constate que, lorsque l'excédent de la section d'exploitation et, dans la section d'investissement, l'excédent après la couverture des restes à réaliser sont cumulés, le résultat est à 2,9 millions d'euros. Il pense que cela va fortement aider le Syndicat à assumer ce plan de financement. Il redonne la parole à Monsieur ARNAUD.

Monsieur ARNAUD précise que, malheureusement depuis plusieurs années, il y a des difficultés à engager en pratique des travaux prévus, ce qui entraine comme conséquence que de l'argent s'accumule. Cela permet par contre au Syndicat, d'avoir un autofinancement qui facilitera, le moment venu, un emprunt complémentaire et obligatoirement nécessaire pour atteindre cette somme de 26 millions d'euros globaux.

Sans autres questions, **le Président** sort de la salle.

Monsieur CLUZEAUD, doyen de l'assemblée, préside aux opérations de vote du compte administratif 2017.

Le Comité syndical adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2017.

Le Président revient dans la salle et remercie les membres du comité pour ce vote.

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2017

Le Président donne la parole à **Monsieur ARNAUD**, qui présente le rapport.

Sans observation, **le Président** soumet cette délibération au vote.

Le comité syndical adopte, à l'unanimité, l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2017.

DESCRIPTIF DES EMPLOIS DU SYNDICAT

Le Président donne la parole à **Monsieur LABRE**, qui présente le rapport.

Monsieur LABRE explique que l'unique agent du syndicat, Madame BRANDENBURG, a été recruté à une époque où il n'y avait pas d'obligation à décrire explicitement le profil de l'emploi ; par conséquent, il n'existe aucune délibération à ce sujet. Il ajoute que, pour combler cette lacune, le syndicat est invité à statuer sur la nature des fonctions de Madame BRANDENBURG.

Le Président précise qu'il s'agit d'une demande de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Madame GUYARD demande si cet agent ne fait pas également des missions de conseil.

Monsieur SAILLARD précise que le descriptif concerne le poste de Madame BRANDEBURG au sein du SIA. Il ajoute que le syndicat fait également du conseil, mission gérée par la responsable du Syndicat. Ainsi, ce n'est donc pas Madame BRANDENBURG, en tant qu'individu, qui fait du conseil.

Le Président trouve l'observation de Madame GUYARD pertinente car le syndicat peut faire des missions de conseil ou d'expertise pour le compte d'autres entités, ce qui est fait, par exemple, pour le SIABS. Il ajoute que, dans les conventions de gestion avec la communauté d'Agglomération, cela est fait également.

En l'absence d'autres questions, le Président demande aux membres du comité d'approuver le descriptif des emplois du syndicat.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le descriptif des emplois du Syndicat.

ADHESION A LA CONVENTION CIG GRANDE COURONNE POUR LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

Le Président donne la parole à **Monsieur LABRE**, qui présente le rapport.

Le Président précise que c'est une adhésion « chapeau », votée actuellement dans un certain nombre de syndicats ou de collectivités. Il estime que c'est une procédure qui a le mérite d'être mise en place, même si la médiation ne résout pas tous les problèmes. Il

ajoute que, dans le secteur privé, cette médiation existe mais n'empêche pas les contentieux. Il pense que c'est une bonne procédure et qu'il est bien que le SIA adhère à ce dispositif, même si le nombre des agents est relativement restreint.

En l'absence de question, le Président demande aux membres du comité d'approuver ce descriptif.

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, l'adhésion à la convention CIG Grand Couronne pour la médiation préalable obligatoire.

RAPPORT ANNUEL 2017 DU DELEGATAIRE

Le Président adresse des remerciements au délégataire, notamment pour la gestion du récent épisode de pluies car, même s'il y a eu quelques difficultés, l'entretien qui a été fait, dans la région Saint-Germanoise, des rus et des grilles, a porté ses fruits.

Des élus évoquent les villes de l'Etang-la-Ville et du Pecq.

Le Président signale que sur la part compétence SIA cela a été bien géré.
Il passe la parole à Monsieur ARNAUD qui va présenter le rapport.

Monsieur ARNAUD rappelle que le contrat entre le SIA et la société SUEZ a été signé en 2010. Concernant les événements marquants de l'année 2017, il évoque la conclusion de la procédure de renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) début janvier 2018.

Dans les chiffres clés, il précise que l'assiette de la redevance d'assainissement est de 4 727 548 m³, soit + 14% par rapport à 2016. Il explique que c'est l'assiette moyenne de 4 400 000 m³ qui a été prise en compte dans le cadre du renouvellement de cette DSP. Il précise, d'autre part, que le volume d'eau déversé en milieu naturel est toujours regardé chaque année. Il note cependant que les volumes se déversant en majorité en temps sec étant plus chargés en pollution, il reste encore des améliorations à effectuer. Il ajoute que les indications sont très précises sur les volumes qui transitent ainsi que sur ceux qui déversent, grâce aux points d'auto-surveillance qui sont totalement opérationnels depuis deux ans.
Il signale que ce rapport du délégataire a été présenté à la Commission des Service Publics Locaux la semaine dernière, comme le veut la règlementation et qu'il n'y a eu aucune remarque. Il demande à Monsieur CHEMILLIER s'il souhaite ajouter des éléments et précise qu'ils répondront, lui et Madame BRANDENBURG, aux éventuelles questions des élus.

Monsieur CHEMILLIER souligne que le volume d'eau déversé en milieu naturel est en amélioration par rapport à l'année précédente. Il ajoute que cela représente cependant près de 830 000 m³, ce qui est encore beaucoup et qu'il s'agit de la limite de ce que peut accepter le système dans la configuration actuelle ; cela démontre la nécessité du programme de travaux que va engager le SIA, puisque ces 830 000 m³, qui correspondent à 15% de ce que collecte le réseau, sont perdus et déversés dans la nature. L'objectif réglementaire est de passer de 15 % de volume de pertes à 5 % de pertes.

Le Président demande à Monsieur CHEMILLIER de rappeler à combien de pourcentage le syndicat sera à l'échéance du plan d'investissement.

Monsieur CHEMILLIER répond que le chiffre sera alors de 4% environ c'est-à-dire que le volume de perte passera de 830 000 m³, aujourd'hui, à environ 300 000 m³ déversés en milieu naturel, soit une très forte amélioration. Les attentes des services de l'Etat sont très importantes sur ce point.

Concernant l'investissement de 26 millions d'euros évoqué précédemment, et pour lequel il faudra emprunter, **Monsieur GODARD** demande à quelle période est envisagé cet emprunt.

Monsieur SAILLARD, rappelle, comme cela avait été présenté il y a quelque temps, qu'il s'agit d'un plan sur quinze ans avec quatre phases, et que l'emprunt s'effectuera en plusieurs fois. Il précise que l'emprunt ne sera pas de 26 millions car, dans ceux-ci, il y aura le FCTVA, soit 16,496% mais aussi éventuellement des subventions de l'Agence de l'Eau, en supposant que le onzième plan n'ait pas d'impact sur les prévisions. Les 26 millions d'euros représentent la masse des travaux et les emprunts seront levés au fur et à mesure des opérations, en prenant en compte les retours de subventions, le FCTVA de l'opération précédente, puisqu'il y a un décalage de deux ans. Par conséquent, l'emprunt sera donc étalé et devrait être d'un montant de 15 à 16 millions, sur plusieurs années.

Le Président calcule rapidement que le besoin est de 26 millions, auxquels on enlève 3 millions d'autofinancement et 15 % de FCTVA, ce qui aboutit à un résultat de 19 millions sur 15 ans. Cependant, il faut mettre ce montant en perspective avec la capacité annuelle d'autofinancement du SIA, et, par conséquent, le besoin de l'emprunt sera calé en fonction de ces éléments. Il pense que l'impact devrait être relativement limité, surtout en considérant la période de cet investissement.
Il estime qu'il serait bien, à titre d'information pour les conseils respectifs des élus, qu'une petite fiche un peu technique soit élaborée par le SIA sur le schéma directeur et sur ce plan d'investissement, car il s'agit de quelque chose à mettre en avant, surtout au regard des échéances futures. Il fait observer que c'est un investissement lourd et que chaque commune y prend sa part. Il souligne que, sans l'intégrer dans les budgets d'investissement des communes, cela fait partie des gros investissements qui sont faits sur le territoire.

Monsieur LABRE demande une explication sur la baisse du nombre des abonnés entre 2016 et 2017 car cela lui parait contradictoire avec les programmes de construction sur le territoire.

Monsieur CHEMILLIER reprend le rapport du délégataire et explique que cette diminution, en 2017, est liée à la mise à jour des bases de données compteurs qui a été faite sur la transition 2016/2017. Il ne s'agit donc pas d'une baisse réelle du nombre d'abonnés.

Monsieur SAILLARD précise qu'il ne s'agit pas d'une mise à jour annuelle mais que c'est cette année là que la mise à jour des bases de données anciennes a été faite.

Monsieur CHEMILLIER le confirme.

Monsieur CLUZEAUD souhaite savoir combien représentent les apports du ru de Buzot et du ru de l'Etang dans les 829 409 m³ qui sont rejetés en Seine.

Monsieur CHEMILLIER répond qu'il faudrait reprendre l'étude faite par le Cabinet Merlin ainsi que le dossier Loi sur l'Eau du SIA car, en réalité, le volume retrouvé aujourd'hui est à peu près similaire à celui de l'étude.

Monsieur CLUZEAUD mentionne que le ru de l'Etang se jetant dans le ru de Buzot, tout le volume sort de l'ensemble des deux rus et qu'il n'y a pas de moyen de mesurer la part de chaque ru.

Madame BRANDENBURG intervient afin de préciser que les 829 409 m³ sont répartis suivant les déversoirs, et comme le déversoir DO Prairie rejette dans la Seine et le déversoir DO Normandie rejette dans le ru de Buzot, il suffit donc de reprendre les chiffres. Elle signale qu'elle ne possède pas ces chiffres aujourd'hui mais se propose de les envoyer, sous forme de tableau, avec les milieux naturels.

Monsieur DATIN souhaite une précision sur la constitution du réseau. Il fait observer qu'il y a énormément d'eaux parasites dans les réseaux unitaires du Syndicat en partie aval, et souhaite savoir s'il y a une étude qui a été faite sur l'apparition de ces réseaux en amont, de façon à pouvoir limiter l'accès de cette eau propre, s'agissant de rus canalisés, directement sur les canalisations d'assainissement. Il pense que cela dimensionne beaucoup les bassins de stockage de restitution qui sont construits pour 25 millions. Il

voudrait savoir s'il n'y aurait pas la possibilité, pour les communes concernées, notamment pour Port Marly, d'infiltrer les rus ou de faire en sorte que ces rus sortent des réseaux intercommunaux, de façon à diminuer le coût global des opérations ou, s'il restait un peu de financement, de voir comment il pourrait y avoir une clé de répartition financière pour délester ces canalisations puisque, par temps sec, ces canalisations sont remplies au tiers.

Madame BRANDENBURG précise qu'en effet, dans le schéma directeur, la localisation des sources d'eaux claires parasites a été faite. Il a été constaté que cela remonte à Marly-le-Roi et qu'il y a de grandes zones. Les communes ont été informées par courrier pour indiquer qu'il y avait ces eaux claires parasites, en précisant sur quelle zone, selon l'analyse des réseaux du SIA au point de rejet dans le réseau intercommunal. Aucune suite n'a été donnée à cette information. Il s'agit d'un diagnostic de recherche qui doit être fait dans la commune, dans le cadre d'un schéma directeur.

Monsieur DATIN reprécise sa question et demande s'il ne pourrait pas y avoir une possibilité de participation financière du SIA, pour chaque commune qui a ce problème d'eaux claires parasites, sachant qu'in fine les réseaux du Syndicat sont délestés.

Monsieur ARNAUD précise que toutes les communes ont bien été prévenues des sujets relevés globalement et c'est la raison pour laquelle celles-ci ont fait elles-mêmes des schémas directeurs et sont en train de les relancer. Il précise, qu'en ce qui concerne l'Etang-la-Ville, un schéma directeur a été effectué en 2006, un programme de travaux a été fait pour récupérer des sources, de 2009 à 2011, dans le cadre d'un contrat Eau et, actuellement, un autre schéma directeur est en train d'être relancé pour constater l'effet des travaux et imaginer ce qu'il faudra faire après. Il remarque qu'il ne sait pas ce qui a été fait dans d'autres communes, mais que c'est bien dans cet esprit que le Syndicat avait demandé à chaque commune de faire chacune leur propre schéma directeur. Il ajoute que les communes obtiennent des aides et des subventions de l'Agence de l'eau.

Monsieur LABRE ajoute que les eaux claires parasites sont une nuisance qu'il faut essayer de résorber, mais qu'il s'agit plutôt d'une nuisance par période de temps sec car cela dilue les effluents inutilement et donc le traitement, en bout de chaine, est plus coûteux. Il pense que le fait de réduire les eaux claires parasites ne contribuerait cependant pas beaucoup à diminuer la taille des bassins car ces ouvrages doivent fonctionner par temps de pluie pour absorber les averses de forte intensité et l'intensité du débit causé par ces averses est très supérieure à celle des sources récupérées en temps continu.

Le Président remercie Madame BRANDENBURG pour l'effort de synthèse et de concision du rapport qui est, de plus, fait dans un format très adapté.

En l'absence d'autres questions, le Président remercie le délégataire.

Le comité syndical prend acte du rapport annuel du délégataire.

AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Président présente le rapport et précise qu'en mars 2018, juste après la conclusion du contrat avec SUEZ pour cette DSP, le Syndicat s'était prononcé sur cette convention tripartite GEMAPI avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Germain Boucle de Seine (CASGBS). Il rappelle que la compétence incombe, techniquement, depuis le 1er janvier 2018, à la CASGBS mais que cette dernière est toujours en réflexion et discussion pour savoir quel organisme sera amené à assumer cette compétence pour son compte, avec une probabilité forte pour que cela puisse être le Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO). Il précise que la décision dépend cependant des autres missions de gestion que le SMSO va devoir être amené à exercer, notamment auprès de la Communauté Urbaine (CU). Il ajoute qu'en effet, il est souhaitable qu'il y ait une ventilation la plus large possible des frais et des coûts de

fonctionnement de ce syndicat sur la CU et sur la CASGBS. Sans entrer dans les détails, il ajoute que la CASGBS est en train de se positionner sur ce dossier, mais, en attendant la décision définitive, il faut gérer une des parties de cette nouvelle compétence GEMAPI qui concerne notamment les différents rus. Il explique que la traduction juridique de cette nouvelle DSP du 14 mars et de la convention tripartite du 19 mars, impose, par voix d'avenant, d'impacter la DSP de cet avenant.

Monsieur ARNAUD souhaite savoir à quoi correspondent les 2 686 mètres linéaires et pense qu'une carte les matérialisant serait appréciable, notamment pour visualiser jusqu'où remontent les rus.

Monsieur SAILLARD précise que ce calcul a été effectué en remontant jusqu'à la limite de la forêt, mais qu'il ne peut toutefois pas préciser le lieu exact où s'arrêtent ces 2 686 mètres linéaires, et donc, quelle est la répartition de ceux-ci au sein des communes. Il avoue que ce métrage a été fait rapidement par Autocad pour répondre à un besoin urgent et que cela a été précisé dans la convention avec la CA SGBS. Il ajoute que, lorsque le Syndicat a été interpellé à ce sujet, il a bien été précisé que ce calcul avait été rapidement fait et que le Syndicat n'a pas métré, ni borné l'ensemble des linéaires. Il signale que, s'il devait y avoir un jour une intervention litigieuse, une discussion aurait alors lieu avec le délégataire. Il réitère que l'urgence était de répondre aux besoins et il fait observer, à titre d'exemple, l'utilité de cette convention au mois de juin dernier, lors des fortes pluies. Il précise que cette convention a été signée essentiellement pour une raison juridique, par exemple pour avoir une réponse en cas de problème d'un agent, ou d'accident, pour que le délégataire ait la capacité d'intervention et que le Syndicat ait la capacité, vis-à-vis du Trésorier, de le payer.

Le Président témoigne que cela c'est effectivement fait dans l'urgence et que la CASGBS est techniquement très désarmée pour gérer ce genre de sujet. Il indique que ce dossier important de GEMAPI sera rediscuté au sein de l'Agglomération. Une convention de gestion provisoire a donc été faite dans l'urgence avec les syndicats existants. Une étude d'assainissement va être votée cette année qui permettra ainsi de s'interroger à nouveau sur un certain nombre de fonctionnements et sur ces délégations de compétence, ou pas.

Monsieur AGNES demande si cela veut bien dire qu'à partir du 1er juillet 2018, et ceci pendant 1 an et demi, les parties aériennes des rus concernés, hors forets, sont, au niveau d'un nettoyage du ru, à la charge du contrat de DSP.

Monsieur SAILLARD le confirme. Le type d'intervention a été circonscrit, pour des raisons financières tout d'abord, et également pour ne pas imposer à la CA des investissements ou des travaux qui seraient excessifs par rapport à ses souhaits. Ces interventions ont été listées, comme le nettoyage, ou plus généralement les éléments d'entretien classiques et normaux, strictement nécessaires, pour avoir un entretien cohérent.

En l'absence d'autres questions, **Le Président** demande aux membres du Comité d'approuver cet avenant de Délégation de Service Public.

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif.

QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, **le Président** lève la séance à 19h50.